



Pergola et limites séparatives

Par maetel

Bonjour,

Je souhaite construire 1 pergola adossée de 2m20 de haut et 18 m2 en limites séparatives. J'ai eu le service de l'urbanisme qui me dit que ce n'est pas possible... or il est stipulé dans le PLU de ma zone UC : " Toutefois l'implantation en limite séparative est admise:- pour les annexes n'excédant pas 3.5 mètres de hauteur totale dans la limite de 20m2 d'emprise au sol".

Du coup je ne comprends plus.

Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet.

Merci à vous

Cordialement

Par Al Bundy

Bonjour,

Comment le PLU définit une annexe ?

L'implantation est le seul motif de refus ?

Par maetel

Bonjour,

Voici ce que le PLU de ma commune dit "Annexe

Construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage. Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale (liste d'exemples non exhaustive : abris à bois, abris de jardin, piscines et locaux piscines, locaux techniques, préau, abris ou garage pour véhicule,?). Les constructions à destination agricole, notamment, ne sont pas des annexes."

J'ai oublié de préciser que la pergola sera construite sur une facade aveugle de la maison donc sans aucun accès depuis l'intérieur. Il faudra sortir et faire le tour du jardin pour y accéder.

Merci à vous

Bonne journée

Par maetel

J'ai oublié de répondre à votre 2ième question. Oui c'est le seul motif de refus.

Par Al Bundy

Le service urbanisme vous a expliqué ce qui pose problème exactement ?

Car en lisant la définition d'une annexe votre projet y semble conforme...

Par maetel

Oui uniquement cela. J'ai rendez -vous mercredi matin.

Je tiens à vous remercier car sans vous je n'aurai pas pensé à aller voir la définition d'annexe dans le PLU.
Bonne journée